

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 16

chargée de l'examen du rapport-préavis n° 2021/ 21 en réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni: « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions »

Rapporteuse : Florence Bettschart-Narbel (PLR)

Membres présents :

Karine Beausire Ballif (PS)
Muriel Chenaux Mesnier (PS)
Louis Dana (PS) remplaçant Caroline Alvarez Henry
Daniel Dubas (Les Verts)
Philippe Miauton (PLR)
Fabrice Moscheni (UDC)
Karine Roch (Les Verts)
Graziella Schaller (Le Centre)
Philipp Stauber (PLC) remplaçant Valentin Christe
Arnaud Thiéry (PS)
Marlène Voutat (Ensemble à gauche)

Membres excusés :

Caroline Alvarez Henry (PS)
Valentin Christe (PLC)

Représentant de la Municipalité :

Grégoire Junod, Syndic

Représentant-e-s de l'administration communale :

Amélie Nappey-Barrail, Responsable du bureau de la communication
Orzala Zekrya, chargée de projets, pour la prise de notes

Lieu : Salle du Conseil communal, Place de la Palud 2, 1002 Lausanne

Date : 20 novembre 2020

Début et fin de la séance : 8 h 00 à 9 h 20

Présentation du rapport-préavis par le Syndic

Il y a deux ans était lancé le journal communal, inséré dans Lausanne Cités une fois toutes les deux semaines. Le but du journal tel qu'il a été créé avec sa charte rédactionnelle a bien été tenu. Il s'agit surtout de donner une information sur les activités de la Ville au niveau culturel, sportif, de la vie de quartier, de la vie sociale et des projets en cours. Il ne s'agit pas d'un journal de promotion des élus, ces derniers y figurent de manière extrêmement exceptionnelle. Le Syndic considère qu'il ne serait pas opportun d'intégrer une tribune aux membres du Conseil communal (CC). En effet, cela casserait passablement l'équilibre du journal.

La Municipalité estime que ce type de rédaction avec un rythme régulier et imposé peut devenir fastidieux du point de vue du travail, lourd au niveau de l'organisation pour l'équipe de rédaction, et il ne serait pas profitable pour la qualité du débat politique. Ceci dit, il accueille volontiers l'idée de mettre en valeur le travail et les opinions du CC avec des espaces qui y seraient dédiés, par exemple avec la mise en place d'un projet de web TV pour la transmission web des séances du CC. Une transmission qui serait plus accessible sur la page d'accueil de la Ville et intégrée sur le site de la Ville. Ainsi, il serait possible pour les membres du CC de partager des extraits sur les réseaux sociaux. Le projet permettrait d'intéresser la population mais aussi de promouvoir des interventions qui seraient faites par les membres du CC.

Conseil communal de Lausanne

Position du postulant

Le postulant estime que les travaux et discussions dans le cadre du CC ne sont pas assez valorisés et diffusés auprès de la population. La presse écrite reste l'outil le plus important vers lequel la population se tourne. Le journal de la vie lausannoise, c'est le journal Lausanne Cités. Aucun journal ne peut être totalement objectif. Il pense que la Ville sortirait plus grandie si chaque parti pouvait s'exprimer de façon régulière dans le journal, ceci pour montrer la vitalité mais aussi les tensions et les désaccords qui sont tranchés dans un vote démocratique. Il constate que cette approche existait déjà dans l'ancien journal, supprimé en 2003 pour cause budgétaire. Il demande s'il fallait supprimer dans le nouveau journal cet aspect démocratique, à savoir la possibilité de laisser les partis politiques s'exprimer.

Discussion générale

Plusieurs commissaires estiment que le journal communal est un bon outil dans sa forme actuelle. Les informations sont bonnes et factuelles, sans biais partisan. Ils considèrent que le journal communal ne doit pas être une tribune politique. Il faut surtout montrer aux gens ce qui se passe dans la ville pour leur donner envie de s'engager dans des actions proches de chez eux, et il devrait être possible d'insister un peu plus sur la vie des quartiers. Par ailleurs, cela permet à ceux qui ne sont pas outillés informatiquement d'avoir accès aux informations de la ville.

D'autres commissaires expriment leur sympathie pour le postulat, qui permettrait de mieux informer la population sur les partis et de les aider à comprendre les différences. Le fait de donner une tribune au CC dans le journal serait positif pour ne pas toujours entendre les mêmes, ceux qui parlent le plus fort et le plus souvent. Une commissaire se réfère à l'exemple du journal communal d'Yverdon annexé au postulat qui donne un compte rendu des grandes décisions prises par le CC, ce qu'elle estime intéressant et pas choquant dans un journal communal.

Une autre commissaire se rappelle que, dès le départ, la mise en place du journal a été compliquée. Elle se souvient de séances du Conseil où il y avait des questionnements sur le forcing de la Municipalité pour intégrer ce journal sans passer par le CC. Elle ne lit pas forcément ce journal car il donne des informations qu'elle trouve par d'autres canaux. Elle attend d'un journal des éléments qui viennent contester et amener des informations plus pertinentes.

Un des commissaires mesure la différence entre le travail de journalisme et de la communication. Le journalisme vise à donner la parole à deux avis. Selon lui, la proposition du postulant est bonne, même si elle ouvre une tribune que deux fois par année à un parti. Mise à part une perte d'espace dans les pages du journal ce qui, en soi, ne devrait pas être une grande perte, cette proposition laisse la liberté à chaque parti d'écrire son texte et lui donne une visibilité.

Suite à la demande d'un commissaire demandant s'il existe un bilan de cette expérience, il est répondu qu'un sondage a été effectué par Lausanne Cités. Parmi les retours, il n'y a eu aucune remarque sur le manque de vitalité politique dans le journal. D'après le sondage, les gens attendaient plus d'informations sur la culture et des informations pratiques. Il est précisé qu'il s'agit d'un outil de communication envers la population dans lequel la rédaction essaie de montrer les coulisses de la ville et d'apporter des infos plus pratiques et axées loisirs. Quant au rythme du journal, la rédaction est bouclée une semaine avant la parution. Un rythme qui peut être difficile lorsqu'on veut être le reflet d'une certaine actualité. C'est un élément dont il faut être conscient. Pour ce qui est du public cible, les personnes qui ont répondu au sondage ont 45 ans et plus.

Le syndic admet qu'aucun journal n'a d'objectivité absolue. Par contre, le journal ne met pas de personnalité en valeur. Il comprend le souci qui est de donner plus d'espace au débat dans la presse. Il exprime la possibilité de s'approcher de la rédaction du Lausanne Cités pour lui demander si elle serait d'accord, de choisir un thème et d'organiser un débat avec un « pour et contre » autour de celui-ci, toutes les deux semaines avec 2'000 signes. Par ailleurs, le syndic précise qu'avec 22 numéros par année, il resterait une tribune deux fois par an

Conseil communal de Lausanne

pour chaque parti. Il ne pense pas que cela puisse revitaliser le journal et intéresser les gens. Il estime que la proposition telle que mentionnée précédemment avec des capsules vidéos qui pourraient être diffusées sur des canaux numériques serait plus adaptée et attractive.

La responsable de la communication explique ensuite que le comité de rédaction se compose d'un journaliste à 50% et des chargé·e·s de communication de chaque direction. Tous les mercredis, l'équipe se réunit pour discuter du journal et de ses thématiques. Un des problèmes lié aux contraintes de la rédaction est la difficulté d'être raccord avec l'actualité. L'idée du journal est aussi de montrer les coulisses de l'administration et de montrer à quoi elle se consacre tous les jours.

Discussion point par point

Les points 1 et 2 n'amènent pas de commentaires particuliers

3. Préambule

La prise en considération du postulat n'impliquerait pas de modifier la charge rédactionnelle. La charte n'empêcherait pas qu'il y ait une contribution externe d'un parti ou d'une association même si elle était sous une forme systématique et régulière.

Suite à une question, le syndic explique que la Municipalité reçoit le bon à tirer le lundi soir. Il ne sait pas exactement comment chaque membre du conseil municipal travaille avec son chargé·e de communication. Lui-même n'a jamais eu de discussion sur les propos du journal et le choix des sujets. Il peut arriver qu'une demande soit faite en amont pour demander un espace pour communiquer sur des projets particuliers.

4. Réponse au postulat

Une commissaire demande si la tribune serait ouverte aux partis qui n'ont pas le quorum au Conseil communal.

Il lui est répondu qu'il faudrait définir un périmètre et faire un choix. Il y a différentes options possibles. Il faut fixer les règles à appliquer sur les types de partis.

Les points 5 à 8 n'amènent pas de commentaires particuliers.

Conclusions de la commission :

La Commission accepte les conclusions du rapport-préavis N°2020/21 par 6 oui, 5 non et 1 abstention.

Lausanne, le 25 juin 2021

La rapportrice :



Florence Bettschart-Narbel